

VOTRE CPAM VOUS INFORME



Bébé est arrivé : Informez votre Caisse d'Assurance Maladie de sa naissance sur simple appel

Notre objectif : simplifier vos démarches avec l'Assurance Maladie et vous permettre de bénéficier d'une prise en charge rapide des soins de votre enfant.

Pour cela, il suffit de composer le 36 46* et de vous munir des informations suivantes :

- > Le numéro d'assuré social des deux parents,
- > Une pièce d'état civil (acte de naissance ou livret de famille).

La Cpm vous adressera ensuite un courrier de confirmation accompagné d'une information sur les services proposés aux parents :

- Un guide « 0 – 3 » pour vous accompagner durant les premières années de votre enfant,
- Un calendrier personnalisé pour son suivi médical (vaccination, examens obligatoires,...),
- Un espace prévention dédié à la petite enfance sur ameli.fr.

A découvrir : www.ameli-sante.fr. Ce site de l'Assurance Maladie est une référence en matière de santé sur le web. Vous y trouverez une information documentée et validée par des professionnels de santé.

**3646 : Les conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)*

J'y pense !

Je mets à jour ma carte Vitale dès réception du courrier de l'Assurance Maladie m'avisant que mon enfant est enregistré dans leur fichier.